Publié le 28 avril 2015 – Mis à jour le 21 novembre 2023

Texte approuvé par l’Assemblée Générale des Evêques fondateurs de l’ICP le 29 janvier 2013

Charte de l’Institut Catholique de Paris (PDF, 229 Ko)

L’Institut Catholique de Paris sert un projet universitaire voulu et accompagné par l’Église catholique depuis sa fondation en 1875. Érigé en Université catholique de droit pontifical en 1895, l’ICP est également pour l’État un établissement privé d’ enseignement supérieur.

Sa mission comporte deux aspects indissociables : d’une part, permettre à l’Église catholique de contribuer au bien commun en s’ engageant dans les tâches d’enseignement, de recherche et de formation professionnelle à la lumière de la conception chrétienne de l’éducation et, d’autre part, mener la tâche de l’intelligence de la foi à l’aide de toutes les ressources de la raison, particulièrement dans le cadre de ses Facultés ecclésiastiques. À ce double titre, l’ICP participe de manière originale à la

mission d’évangélisation de l’Église catholique. C’est le sens profond du soutien qu’apportent les Évêques fondateurs à la mise en oeuvre de son projet universitaire.

Dates
Paru le 29 janvier 2013, Créé le 29 janvier 2013
Auteur(s)
Assemblée Générale des Evêques fondateurs de l’ICP